Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260505-2026_067-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 29 avril 2026, s'est réuni le 5 mai 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	46
Votants :	52
Secrétaire de séance :	Clément AUFFRED

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Sylvie ISTA, Philippe BURBAN, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Stéphane CADO
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC
RÉDÉNÉ :	Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Olivier LE BOUETTE (BANNALEC), Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Patricia ECK (QUERRIEN), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Yves SCHRYVE (QUIMPERLE), Elisabeth ESVAN (QUIMPERLE), Yves BERNICOT (REDENE)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Gwénaël HERROUET (MOELAN)
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)
Yves SCHRYVE (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
Elisabeth ESVAN (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Arnaud LE DANTEC (QUIMPERLE)
Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Nadine NAYARADOU (REDENE)

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260505-2026_067-DE

DCC2026-067

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
1- COMMISSIONS ET DESIGNATIONS

Désignation des représentants de Quimperlé Communauté au sein de la SPL Opérateur Breton de Tiers-Financement (OBTF)

Par délibération du 13 novembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé la participation de Quimperlé Communauté à la SPL Opérateur Breton de Tiers-Financement (OBTF) et désigné un représentant dans ses instances.
Suite au renouvellement des instances communautaires, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de Quimperlé Communauté.
Conformément aux statuts de la SPL OBTF :

- les collectivités ne disposant pas d'un siège direct au Conseil d'administration sont regroupées au sein d'une Assemblée spéciale ;
- cette assemblée désigne en son sein un président et un représentant appelé à siéger au Conseil d'administration ;
- les actionnaires peuvent également être associés aux travaux du Conseil d'administration en qualité de censeur, sans droit de vote, leur désignation relevant du Conseil d'administration.

Compte tenu de sa participation au capital, Quimperlé Communauté relève de l'Assemblée spéciale.

L'assemblée délibérante est invitée à
- DÉSIGNER Clotilde LAVISSE, vice-présidente à l'Habitat comme représentante de Quimperlé Communauté à l'Assemblée spéciale des actionnaires de la SPL OBTF.
- AUTORISER ce représentant :
    - à participer aux travaux de l'Assemblée spéciale ;
    - à être candidate à sa présidence ;
    - à représenter, le cas échéant, les membres de l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration de la SPL OBTF.
- PROPOSER la désignation de Christophe LE ROUX, président, en qualité de censeur au Conseil d'administration de la SPL OBTF, en remplacement de Mme Clotilde LAVISSE ;
- PRÉCISER que cette désignation sera formalisée par décision du Conseil d'administration de la société, conformément à ses statuts.
- AUTORISER le Président de Quimperlé Communauté à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Clotilde LAVISSE et Christophe LE ROUX ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- DÉSIGNE Clotilde LAVISSE, vice-présidente à l'Habitat comme représentante de Quimperlé Communauté à l'Assemblée spéciale des actionnaires de la SPL OBTF.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260505-2026_067-DE

- AUTORISE ce représentant :
    - à participer aux travaux de l'Assemblée spéciale ;
    - à être candidate à sa présidence ;
    - à représenter, le cas échéant, les membres de l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration de la SPL OBTF.

- PROPOSE la désignation de Christophe LE ROUX, président, en qualité de censeur au Conseil d'administration de la SPL OBTF, en remplacement de Mme Clotilde LAVISSE ;
- PRÉCISE que cette désignation sera formalisée par décision du Conseil d'administration de la société, conformément à ses statuts.
- AUTORISE le Président de Quimperlé Communauté à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX